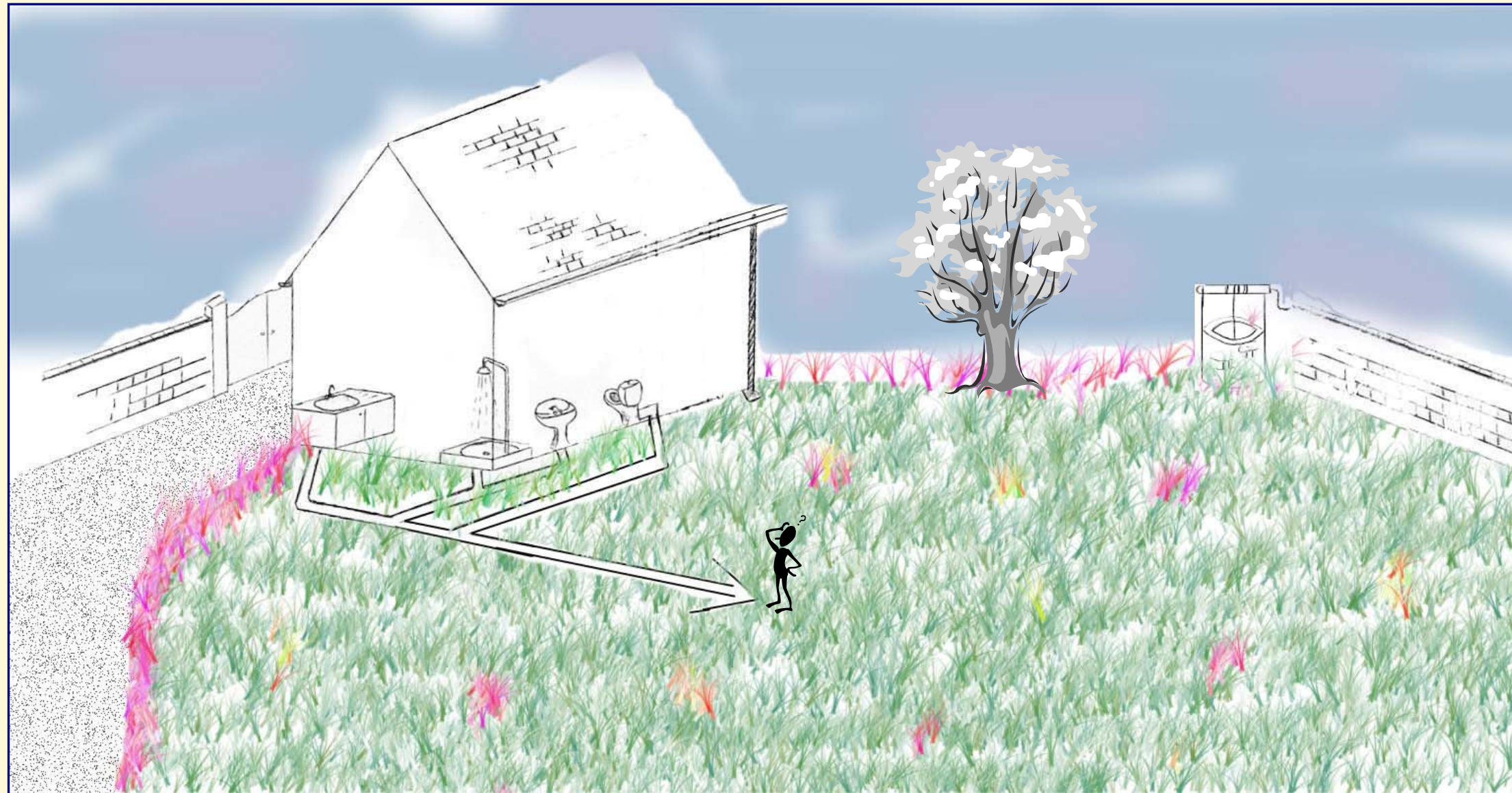


Assainissement non collectif Principe de fonctionnement



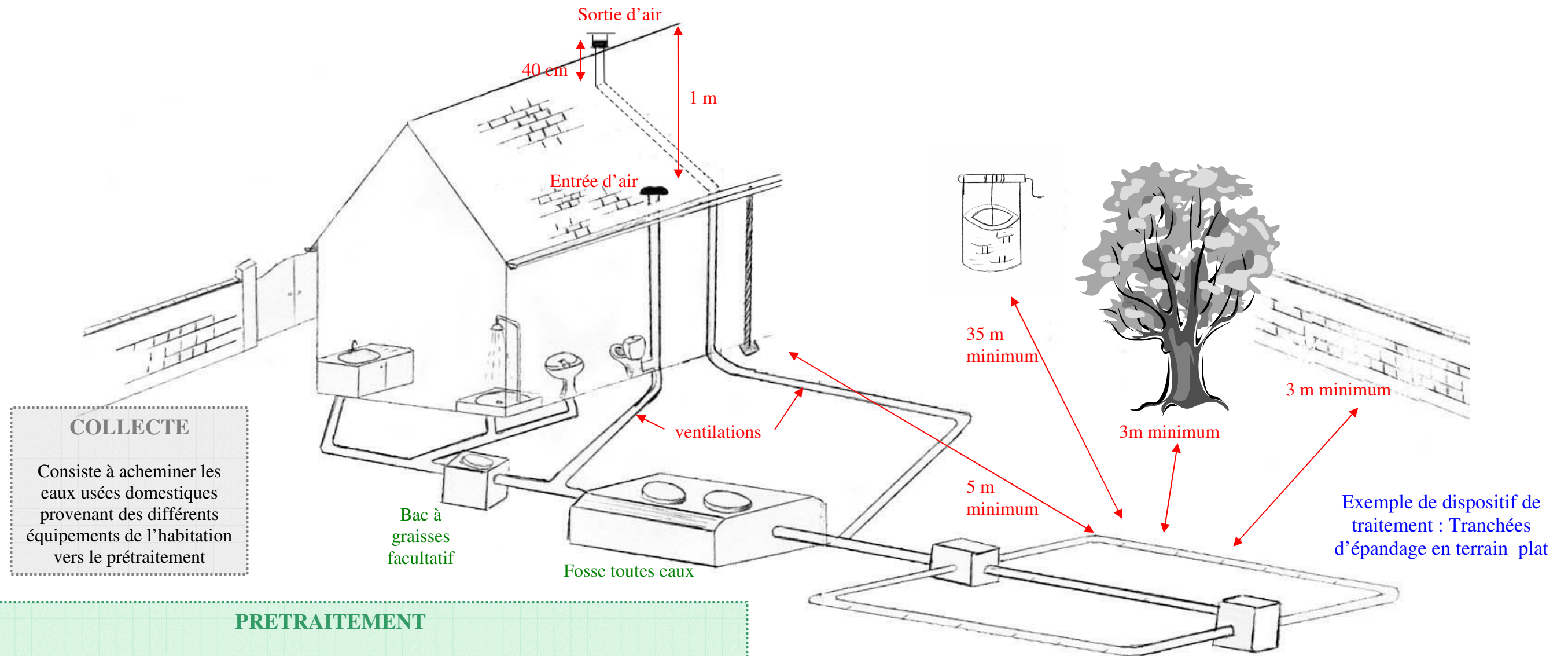
Le Service Public d'Assainissement Non Collectif peut vous apporter des précisions sur les techniques ainsi que sur les modalités du contrôle qu'il exerce.

[N'hésitez pas à vous renseigner auprès des techniciennes assainissement !](#)

Adélaïde Massias

Service Public d'Assainissement Non Collectif
Communauté de Communes
JULLAC LOYRE AUVEZERE

Une installation d'assainissement non collectif peut se décomposer en trois parties :



COLLECTE

Consiste à acheminer les eaux usées domestiques provenant des différents équipements de l'habitation vers le prétraitement

Bac à graisses facultatif

Fosse toutes eaux

PRETRAITEMENT

Retient les matières solides et les déchets flottants.

Fosse toutes eaux : Dispositif de traitement destiné à la collecte, la décantation et la liquéfaction partielle de l'ensemble des eaux usées domestiques, à l'exception des eaux pluviales.

Dispositif recommandé dans le cas des nouvelles installations (arrêté du 6 mai 1996).

La fosse doit être pourvue d'une ventilation constituée d'une entrée et d'une sortie d'air.

Fosse septique : Dispositif de traitement destiné à la collecte, la décantation et la liquéfaction partielle des eaux vannes¹, à l'exception des eaux pluviales.

Dispositif pouvant être conservé dans le cas de réhabilitation d'installations existantes (arrêté du 6 mai 1996).

Bac à graisses : Dispositif étanche destiné à la rétention des graisses et des huiles ménagères.

Dispositif possible en cas de traitement séparé des eaux vannes et des eaux ménagères² lié à une réhabilitation (arrêté du 6 mai 1996) ou si la fosse toutes eaux se trouve à plus de 10 m de l'habitation (DTU 64.1).

Préfiltre :

Dispositif supplémentaire destiné à assurer une filtration de sécurité en amont du traitement (souvent intégré dans les fosses toutes eaux).

Attention, les eaux en sortie de fosse contiennent encore 70% de la pollution initiale.

¹ eaux vannes : eaux provenant des toilettes

² eaux ménagères : eaux provenant de la cuisine, de la salle de bain, des machines

TRAITEMENT ET EVACUATION

L'épuration s'effectue par le sol. L'effluent est dispersé dans le sol existant ou dans des matériaux rapportés. Là, au cours de l'infiltration les microorganismes présents dans le sol dégradent la pollution apportée.

Tranchée d'épandage à faible profondeur (sol perméable) : La distribution de l'effluent s'effectue par un réseau de canalisations perforées disposées dans des tranchées remplies de graviers.

Lit d'épandage à faible profondeur (sol sableux) : Sol en place utilisé comme support épurateur et comme moyen de dispersion de l'effluent traité. Une fouille unique parfaitement plate doit être réalisée.

Terre d'infiltration : l'épandage doit être établi à la partie supérieure d'un tertre réalisé au-dessus du sol en place.

Filtre à sable non drainé à flux vertical (sol très perméable) : Substitution du sol en place par du sable siliceux lavé.

Filtre à sable drainé à flux vertical (sol peu perméable) : Même principe que le précédent avec reprise des effluents traités pour les évacuer vers le milieu naturel.

Filtre à sable drainé à flux horizontal : Système constitué de matériaux filtrants de granulométrie décroissante.